CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 14 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenue le 14 décembre 2016, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle:

SOUS LA PRESIDENCE DU PREFET, MONSIEUR YVON SOUCY

SONT PRESENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS:

Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et
maire de Saint-Denis-De La Bouteillerie
Monsieur Rénald Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal
Madame Anita O.-Castonguay, maire de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Monsieur Raymond Chouinard, maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André
Madame Louise Hémond, maire de Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière
Madame Hélène Laboissonnière, maire de Saint-Onésime-d'Ixworth
Monsieur Daniel Laplante, maire de Saint-Germain
Monsieur Roger Lavoie, maire de Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Roland Leroux, maire de Saint-Joseph-de-Kamouraska
Monsieur Denis Lévesque, maire de Mont-Carmel
Monsieur Gilles Lévesque, maire de Saint-Philippe-de-Néri
Madame Nathalie Lévesque, maire de Saint-Pacôme
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Monsieur Richard Préfontaine, maire de Kamouraska
Monsieur Louis-Georges Simard, maire de Rivière-Ouelle

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Maryse Hénault-Tessier, directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines et madame Doris Rivard, à titre de secrétaire de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, le préfet, monsieur Yvon Soucy, vérifie les présences et s'assure du quorum.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR (*Document déposé identifié PT-02 CM2016-12-14)*

432-CM2016 *Il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,*
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants :

25.4 Motion de félicitations au Sergent Denis Bernier
25.5 Motion de félicitations au Lieutenant Carl Pelletier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 23 NOVEMBRE 2016 *(Document déposé identifié PT-03 CM2016-12-14)*

433-CM2016 *Il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,*
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 23 novembre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET *(Document déposé identifié PT-04 CM2016-12-14)*

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, monsieur Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction.

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES À DOUBLE VOCATION *(Documents déposés identifiés PT-05.1 CM2016-12-14 et PT-05.2 CM2016-12-14)*

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins sont respectés;

Attendu que la MRC a reçu l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route de Picard à compenser;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
ROUTE PICARD	8.67	BOIS BRUT	1100 (estimé)

EN CONSÉQUENCE,

434-CM2016 *il est proposé par monsieur Denis Lévesque,*
appuyé par monsieur Louis-Georges Simard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE la Municipalité régionale de comté de Kamouraska demande au Ministère des Transports la compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur de 8.67 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADOPTION DU BUDGET APPLICABLE AUX TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) POUR L'ANNÉE 2017 *(Document déposé identifié PT-06 CM2016-12-14)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault, dépose une proposition de budget équilibré au montant total de 103 981 $ $ pour l'année financière 2017. Le montant réservé à l'entretien de la route de Picard est passé de 19 400 à 14 850 $ alors qu'un montant de 3000 $ a été prévu pour l'entretien de la route du Pont-de-Broche. Le montant réservé à l'entretien hivernal du chemin du Havre de Parke est quant à lui passé de 4000 $ à 6 300 $. Ces éléments constituent les principaux changements par rapport au budget de 2016. Le taux de taxation a été fixé à 0,8946 $, soit un taux identique à celui de l'année dernière.

435-CM2016 *Il est proposé par monsieur Jean Dallaire,*
appuyé par monsieur Richard Préfontaine
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil adopte, tel que présenté, le budget pour l'exercice financier 2017 des territoires non organisés (TNO) représentant un montant global de 103 981 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 RÉSOLUTION DÉTERMINANT LE TAUX DE TAXATION APPLICABLE EN TNO EN 2017

Attendu que le taux projeté est fixé à 0,8946 $ du 100 $ d'évaluation pour l'exercice financier 2017 des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,

436-CM2016 *il est proposé par monsieur Gervais Darisse,*
appuyé par madame Louise Hémond
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil établit à 0,8946 $ du 100 $ d'évaluation le taux de taxation applicable aux TNO pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017 *(Documents déposés identifiés PT-07.1 CM2016-12-14 et PT-07.2 CM2016-12-14*

Considérant que la MRC a déjà signifié son intention de renouveler son Entente de développement culturel (EDC) avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour 2017 pour un montant de 18 500 $, pour une entente de 37 000 $;

Considérant que le comité de renouvellement de l'EDC recommande d'augmenter la part de la MRC de 4 000 $ pour un investissement total de 22 500 $ afin de bonifier l'enveloppe pour les projets innovants volet 2, portant le total de l'entente à 41 000 $;

Considérant que ce montant est puisé dans l'enveloppe habituelle réservée à la culture dans le FDMK;

Considérant que le comité de renouvellement de l'entente a ciblé des actions qui seraient à prévoir dans la prochaine entente et recommande leur adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

437-CM2016 *il est proposé par monsieur Gilles Lévesque,*
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska approuve la répartition des sommes et l'affectation d'un montant 22 500 $ en provenance des sommes réservées à la culture du FDMK pour la réalisation de l'EDC et transmet le projet d'entente au ministère.

Il est aussi résolu que le comité de renouvellement de l'entente soit désigné, avec un représentant du MCC comme comité de gestion de l'entente. Ce comité aura comme mandat d'effectuer le suivi des actions, d'en préciser la portée et les orientations qui y sont associées et faire des recommandations au conseil à cet effet. Ce comité sera aussi en charge d'effectuer des recommandations sur toute réaffectation de sommes de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION DU CALENDRIER DE SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2017 *(Document déposé identifié PT-08 CM2016-12-14)*

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska doit donner un avis public concernant le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC de Kamouraska (conseil) et du comité administratif pour l'année 2017 (art. 148 et art.148.0.1 du *Code municipal du Québec*);

Attendu que cet avis sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du *Code municipal du Québec;*

Attendu que cet avis sera publié dans le journal «Le Placoteux» et servira d'avis donné par les municipalités de Ville de

Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 du *Code des cités et villes*;

Attendu que cet avis doit être donné avant le début de chaque année civile en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires du conseil et du comité administratif;

Attendu que toutes les séances ordinaires du conseil et du comité administratif se tiennent toujours au 235, rue Rochette, à Ville Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0;

EN CONSÉQUENCE,

438-CM2016 *il est proposé par monsieur Jean Dallaire,*
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le contenu du calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil de la MRC et du comité administratif pour l'année 2017 soit adopté;

Les séances ordinaires du conseil de la MRC auront lieu les jours suivants:

11 janvier 2017 à 20 h	8 février 2017 à 20 h
8 mars 2017 à 20 h	12 avril 2017 à 20 h
10 mai 2017 à 20 h	14 juin 2017 à 20 h
12 juillet 2017 à 20 h	13 septembre 2017 à 20 h
11 octobre 2017 à 20 h	22 novembre 2017 à 20 h
13 décembre 2017 à 20 h	

Les séances ordinaires du comité administratif auront lieu les jours suivants:

25 janvier 2017 à 9 h	22 février 2017 à 9 h
22 mars 2017 à 9 h	26 avril 2017 à 9 h
24 mai 2017 à 9 h	28 juin 2017 à 9 h
23 août 2017 à 9 h	27 septembre 2017 à 9 h
25 octobre 2017 à 9 h	8 novembre 2017 à 9 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACHAT D'UNE IMPRIMANTE À PLAN DE MARQUE CANON AU COÛT DE 14 663 $, PLUS TAXES APPLICABLES *(Document déposé identifié PT-09 CM2016-12-14)*

Attendu qu' une imprimante à plan constitue un équipement nécessaire aux activités courantes du service d'aménagement et que celle actuellement en place est en fin de vie;

Attendu que l'achat d'un tel équipement est prévu au budget;

Attendu qu' une demande de soumission a été faite auprès de deux fournisseurs, lesquelles soumissions ont été déposées sur *conseil sans papier*;

Attendu que la soumission la moins chère soit celle de *MonBuro.ca* propose l'achat d'une imprimante à plan de marque Canon au coût de 14 663 $, plus taxes applicables;

Attendu que cet équipement répond aux exigences du service d'aménagement et a comme atout de permettre la numérisation des documents;

EN CONSÉQUENCE,

439-CM2016 *il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,*
appuyé par monsieur Denis Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve l'achat d'une imprimante à plan de marque Canon au coût de 14 663 $, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES DE SNC LAVALIN AU MONTANT DE 49 508, 21 $, INCLUANT TOUTES TAXES, POUR LA RÉALISATION DU PIIRL

Attendu que le PIIRL a été produit dans les délais prescrits et est maintenant accepté par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et a été transmis aux municipalités;

Attendu que la facture de SNC Lavalin au montant de 49 508.21 $, incluant toutes taxes, pour la réalisation du PIIRL est conforme aux honoraires prévus;

Attendu que les membres du présent conseil de la MRC ont pris connaissance de ladite facture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

440-CM2016 *il est proposé par monsieur Gilles Lévesque,*
appuyé par madame Anita O.-Castonguay
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska autorise le paiement des honoraires de SNC Lavalin au montant de 49 508, 21 $, incluant toutes taxes, pour la réalisation du PIIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER POUR 2016-2017/TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT *(Document déposé identifié PT-11 CM2016-12-14)*

Monsieur Denis Lévesque déclare ici son intérêt à titre de membre du conseil d'administration de la Table de concertation bioalimentaire du Bas Saint-Laurent et ne prend pas part aux discussions.

Attendu que la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, dont le principal mandat est d'assurer les suivis de la mise en œuvre du plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018, sollicite l'ensemble des MRC pour une demande de partenariat financier 2016-2017;

Attendu que le projet d'entente proposé par la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et déposé sur *conseil sans papier*, s'élève au montant de 75 000 $ à répartir entre les huit MRC du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que pour la MRC de Kamouraska la demande d'aide équivaut à 8 353 $ pour l'année financière en cours soit 2016-2017, pris à même le Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

441-CM2016 *il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,*
appuyé par monsieur Gervais Darisse
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska :

1) approuve le versement d'un montant de 8 353 $ à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent, pour un partenariat financier, pour l'année 2016-2017, montant pris à même le Fonds de développement des territoires;
2) autorise la signature du protocole d'entente par le préfet et le directeur général;
3) précise à la Table que le protocole devrait prévoir une clause de visibilité pour les partenaires faisant partie de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. RÉSOLUTION ACCEPTANT LE PAIEMENT DES HONORAIRES DE MOREAU AVOCATS INC. POUR L'ANNÉE 2016 ET L'OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2017 AU MÊME MONTANT (Document déposé identifié PT-12 CM2016-12-14)

442-CM2016 *Il est proposé par monsieur Denis Lévesque,*
appuyé par monsieur Sylvain Hudon
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte le paiement des honoraires de Moreau Avocats Inc, pour l'année 2016 pour le service de consultations juridiques dit « Première ligne » ainsi que la demande de renouvellement pour l'année 2017 pour le même montant annuel forfaitaire de 500 $, pour consulter, sans nombre d'appels limités un ou des avocats du cabinet pour l'obtention d'opinions juridiques sommaires, ou encore pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS AU FDT - VOLET AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE *(Documents déposés identifiés PT-13.1 CM2016-12-14, PT-13.2 CM2016-12-14, PT-13.3 CM2016-12-14 et PT-13.4 CM2016-12-14)*

Les membres du conseil d'administration de Promotion Kamouraska : Mme Louise Hémond et MM. Jean Dallaire, Gervais Darisse, Sylvain Hudon et Yvon Soucy, déclarent ici leur intérêt et ne prennent pas part à la discussion.

Attendu que la liste des projets recommandés par la conseillère en développement rural, en annexe, soumis au FDT a préalablement été déposée sur *conseil sans papier* et que les membres du conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

443-CM2016 *il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,*
appuyé par monsieur Louis-Georges Simard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska entérine les recommandations concernant la liste des demandes du Fonds de développement des territoires - volet amélioration des milieux de vie, en date du 29 novembre 2016 et autorise le décaissement des demandes de financement telles que présentées conditionnellement à l'attachement financier des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE CONCERNANT LE SUIVI BUDGÉTAIRE *(Document déposé identifié PT-14 CM2016-12-14)*

Attendu que le comité d'analyse s'est réuni le 22 novembre 2016 et dépose aux membres du présent conseil et recommande l'adoption du budget du Fonds de développement des territoires (FDT-volet amélioration des milieux de vie) lequel budget totalise 389 956 $ et se répartit en fonds local (55 %) et en fonds régional (45 %) ;

Attendu que le comité d'analyse recommande le lancement d'appel de projets le 16 janvier 2017 selon les modalités suivantes : 1- pour les projets locaux, la date de réception des projets est arrêtée au 10 mars 2017;
2- pour les projets régionaux, la date de dépôt des préprojets est fixée au 10 février et la date de réception des projets est fixée au 24 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

444-CM2016 *il est proposé par madame Louise Hémond,*
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil entérine le budget du Fonds de développement des territoires (FDT) tel que présenté (lequel sera ajusté en fonction des soldes de projets) et entérine les dates de lancement d'appels de projets pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS AU FDMK (*Documents déposés identifiés PT-15.1 CM2016-12-14 et PT-15.2 CM2016-12-14)*

Attendu que la liste des recommandations et des demandes concernant les projets soumis au FDMK a préalablement été déposée sur *conseil sans papier*;

Attendu que les membres du présent conseil déclarent en avoir pris connaissance et en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

445-CM2016 *il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,*
appuyé par madame Nathalie Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil entérine l'ensemble des recommandations du comité d'analyse du FDMK et autorise le décaissement des montants proposés conditionnellement à l'attachement financier des projets et au respect des recommandations et conditions émises pour chacun des dossiers.

Il est également résolu qu'en regard de la Fondation du CEGEP, le FDMK assumera la totalité de l'aide financière demandée (0,50 $ per capita pour les 4 prochaines années) dans la mesure où chacune des municipalités aura versé une (1) fois sa contribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. ÉDIFICE CLAUDE-BÉCHARD : SOUMISSION DE RAY RÉFRIGÉRATION AU MONTANT DE 810 $ PLUS TAXES PAR ENTRETIEN *(Document déposé identifié PT-16 CM2016-12-14)*

Attendu qu' à notre demande, Ray Réfrigération a déposé une soumission pour un entretien préventif à l'Édifice Claude-Béchard se détaillant comme suit : vérifier tout le fonctionnement du Venmar (entrée d'air/sortie d'air), sans remplacement de filtres, vérifier les pressions de liquides, vérifier les 6 condenseurs des AC (avec l'ordinateur);

Attendu que que cette soumission au montant de 810,00 $ plus taxes applicables, a été déposée sur *conseil sans papier* et que les membres du présent conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

446-CM2016 *il est proposé par monsieur Gilles Lévesque,*

appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte la soumission de Ray Réfrigération et autorise le paiement de 810 $ plus taxes pour un entretien préventif à l'Édifice Claude-Béchard, pour l'année 2017 tel que décrit précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. RÉSOLUTION ATTRIBUANT LE MANDAT À SERVITECH INC. DE PROCÉDER À L'ÉQUILIBRATION ET LA MODERNISATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE SIX MUNICIPALITÉS *(Documents déposés identifiés PT-17.1 CM2016-12-14, PT-17.2 CM2016-12-14, PT-17.3 CM2016-12-14, PT-17.4 CM2016-12-14 et PT-17.5 CM2016-12-14)*

Considérant que la MRC de Kamouraska est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) vis-à-vis les municipalités locales comprises sur son territoire;

Considérant que les municipalités de Saint-André, Saint-Germain, Kamouraska, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne-de-la-Pocatière consentent à l'équilibration de leur rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi qu'à sa modernisation;

Considérant qu'aux termes d'une résolution adoptée par le conseil de chaque municipalité concernée, les municipalités susmentionnées demandent à la MRC de Kamouraska de mandater la firme SERVITECH INC. pour procéder à cette équilibration et modernisation de leur rôle d'évaluation foncière, lesquelles résolutions ont été préalablement déposées sur le *conseil sans papier*;

Considérant que la Ville de Saint-Pascal doit obligatoirement procéder à l'équilibration de son rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 ainsi qu'à sa modernisation.

EN CONSÉQUENCE,

447-CM2016 *il est proposé par madame Louise Hémond,*
appuyé par monsieur Daniel Laplante
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil mandate la firme SERVITECH INC. pour procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière des municipalités de Saint-André, Saint-Germain, Kamouraska, Rivière-Ouelle et Sainte-Anne-de-la-Pocatière, pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, ainsi qu'à la modernisation du rôle d'évaluation foncière des municipalités concernées, tel que demandé par ces municipalités.

QUE le présent conseil mandate également la firme susmentionnée pour procéder à l'équilibration obligatoire du rôle d'évaluation foncière de Ville de

Saint-Pascal, pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2018, 2019 et 2020, ainsi qu'à la modernisation du rôle d'évaluation foncière de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. SUIVI DANS LES TRAVAUX D'INSPECTION EN ÉVALUATION FONCIÈRE *(Documents déposés identifiés PT-18.1 CM2016-12-14 et PT-18.2 CM2016-12-14)*

Un tableau de suivi des travaux au Service de l'évaluation foncière et un tableau du nombre de dossiers à traiter en date du 9 décembre ont été déposés sur *conseil sans papier*. Un état de fonctionnement du service d'évaluation foncière au 14 décembre 2016 est également déposé séance tenante aux membres du présent conseil. Me Line St-Pierre, responsable du Service de l'évaluation, répond aux divers questionnements en lien avec ces documents.

19. SUIVI DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

19.1 TRANSMISSION D'UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES AUX CENTRALES D'URGENCE 911 (Document déposé identifié PT-19.1 CM2016-12-14)

Attendu que le conseil de la MRC a mis en place en mai dernier le comité de réflexion sur l'optimisation des services de sécurité incendie du Kamouraska (CROSIK);

Attendu que le CROSIK a formulé sa recommandation sur les centrales d'urgence 911 lors de la plénière tenue avec les membres du présent conseil le 8 septembre dernier, les membres du conseil ayant signifié leur accord en regard de cette recommandation;

Attendu que pour donner suite à cette recommandation du CROSIK, les membres du comité technique en sécurité incendie ont, de concert, préparé un devis d'appel d'offres devant être soumis aux deux centrales d'urgence 911 susceptibles de desservir notre territoire (CAUREQ et CAUCA) aux fins d'obtenir de leur part des offres de services répondant aux besoins actualisés de nos services de sécurité incendie (SSI);

Attendu que sur la base de ce consensus établi sur le devis d'appel d'offres par les membres du comité technique, il n'apparaît plus pertinent de confier à un éventuel consultant le mandat de valider ledit devis;

Attendu que la MRC peut agir comme intermédiaire auprès des centrales d'urgence au nom des municipalités sous entente de service avec les centrales d'urgence du territoire, sous réserve d'une résolution adoptée par chacune des municipalités autorisant la MRC à soumettre en

leur nom l'appel d'offre aux centrales d'urgence 911;

EN CONSÉQUENCE,

448-CM2016 *il est proposé par monsieur Louis-Georges Simard*
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska :

1- prend acte des recommandations du CROSIK et du devis d'appel d'offres élaboré par les membres du comité technique en sécurité incendie;

2- qu'en regard de la juridiction qu'exerce la MRC sur les TNO, le présent conseil mandate le coordonnateur en sécurité incendie, monsieur Christian Chénard-Guay, à transmette au nom de la MRC le *devis d'appel d'offre de service régional en matière de centrale d'urgence 9-1-1* aux deux centrales d'urgence (CAUREQ et CAUCA) pouvant desservir le territoire de la MRC aux fins d'obtenir de leur part une offre de services répondant aux besoins actualisés de service en TNO;

3- mandate le coordonnateur en sécurité incendie, monsieur Christian Chénard-Guay, à transmette au nom des municipalités du territoire le *devis d'appel d'offre de service régional en matière de centrale d'urgence 9-1-1* aux deux centrales d'urgence pouvant desservir le territoire de la MRC aux fins d'obtenir de leur part une offre de services répondant aux besoins actualisés des SSI, sous réserve de la réception d'une résolution adoptée par chacune d'elles autorisant la MRC à soumettre en leur nom l'appel d'offre aux deux centrales d'urgence 9-1-1;

4- suspend jusqu'à une date indéterminée le recours aux services de consultants externes tel qu'initialement prévu à la résolution numéro 366-CM2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de la CAUREQ, monsieur Rosaire Ouellet a déclaré son intérêt dans ce dossier.

19.2 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIE DU KAMOURASKA (CROSIK) EN MATIÈRE DE RADIOCOMMUNICATIONS

Attendu que le conseil de la MRC a mis en place en mai dernier le Comité de réflexion sur l'optimisation des services de sécurité incendie du Kamouraska (CROSIK);

Attendu que le CROSIK a formulé sa recommandation en matière de radiocommunications lors de la plénière tenue avec les membres du présent

conseil le 8 septembre dernier, les membres du conseil ayant signifié leur accord en regard de cette recommandation;

Attendu que pour donner suite à cette recommandation du CROSIK, les membres du comité technique en sécurité incendie ont, de concert, préparé un *devis technique en radiocommunication pour le Kamouraska* visant l'établissement d'une fréquence commune qui sera interconnectée à 4 tours appartenant aux 4 services de sécurité incendie du territoire;

Attendu que sur la base de ce consensus établi sur le devis d'appel d'offres par les membres du comité technique, il n'apparaît plus pertinent de confier à un éventuel consultant le mandat de valider ledit devis;

Attendu que sur la base de ce devis technique, il appartiendra aux organisations en sécurité incendie du territoire de procéder à la mise à niveau de leurs équipements respectifs;

Attendu que sur la base de ce devis technique, la MRC procèdera, au moment opportun, à l'appel de soumissions auprès de différents fournisseurs pour obtenir les prix d'acquisition et d'installation des équipements requis pour l'établissement du lien radio au Mont-Noir;

EN CONSÉQUENCE,

449-CM2016 *il est proposé par monsieur Richard Préfontaine,*
appuyé par madame Hélène Laboissonnière
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska :

1- prend acte des recommandations du CROSIK et du *devis technique en radiocommunication pour le Kamouraska* élaboré par les membres du comité technique en sécurité incendie;

2- procèdera, au moment opportun, à l'appel de soumissions aux fins d'établir le lien de fréquence commune en radiocommunication au Mont-Noir, et ce, notamment lorsqu'il aura reçu les autorisations requises de la part d'Industrie Canada;

3- suspend, jusqu'à une date indéterminée, le recours aux services de consultants externes tel qu'initialement prévu à la résolution numéro 366-CM2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 PROJET DE CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION

Attendu que les membres du comité technique formé des directeurs en sécurité incendie du territoire et du

coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, souhaitent établir sur le territoire un centre régional de formation afin de mieux répondre aux besoins de formation de nos pompiers, actuellement dispensée hors territoire;

Attendu que ce projet est encore embryonnaire et que des évaluations de faisabilité technique sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

450-CM2016 *il est proposé par monsieur Daniel Laplante,*
appuyé par monsieur Gilles Lévesque
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska confie au coordonnateur en sécurité incendie, le mandat de procéder, avec la collaboration des directeurs en sécurité incendie, à l'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet d'implantation d'un centre régional de formation des pompiers. Le cas échéant, le comité technique soumettra ses recommandations aux membres du présent conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT 200-2017 REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE REGLEMENT N^{O} 152 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL (TERRITOIRES NON ORGANISES TNO-NR140) RESERVE A LA REFECTION ET A L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES (CARRIERES ET SABLIERES)*

Il est fait mention que le dépôt du projet de règlement 200-2017 est reporté à la réunion du 11 janvier prochain.

AVIS DE MOTION,
451-AM2016 *est donné par monsieur Gervais Darisse, maire*
de la municipalité de Saint-André

QUE lors d'une prochaine réunion de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 200-2017 remplaçant et abrogeant le Règlement n° 152 concernant la constitution d'un fonds local (Territoires non organisés TNO-NR140) réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières.*

21. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS *(Documents déposés identifiés PT-21.1 CM2016-12-14 pour MRC et PT-21.2 CM2016-12-14 pour TNO)*

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2016. Attendu que les listes suggérées d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 8 décembre 2016 pour la MRC et les territoires non organisés (TNO), lesquels sont portés

au grand livre des comptes fournisseurs, ont été préalablement déposées aux membres du conseil, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) MRC
- Dépenses MRC 163,344.95 $

2) Territoires non organisés
- Dépenses 140.04 $

EN CONSÉQUENCE,

452-CM2016 *il est proposé par monsieur Rénald Bernier,*
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant aux listes d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 8 décembre 2016 pour la MRC et les TNO. Ces listes seront déposées comme pièces dans le *Registre des documents déposés* et identifiées comme suit : *Documents déposés identifiés PT-21.1 CM2016-12-14 pour MRC et PT-21.2 CM2016-12-14 pour TNO)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.A DÉPÔT DES LISTES SÉLECTIVES DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUES COUVRANT LES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2016 *(Documents déposés identifiés PT-21.A1 CM2016-12-14 pour MRC, PT-21.A2 CM2016-12-14 pour FGMVT et PT-21.A3 CM2016-12-14 pour TNO)*

À titre informatif, aux fins de contrôle mensuel des activités financières de la MRC, les listes sélectives de l'historique des chèques couvrant les déboursés du mois de novembre 2016 ont été préalablement déposées sur le *conseil sans papier*, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

1) <u>MRC de Kamouraska</u>
- Dépenses 185 737.17 $
- Salaires, traitement et DAS 129 418.71 $

2) <u>FGMVT</u>
- Dépenses 654.00 $

3) <u>TNO</u>
- Dépenses 17,468.80 $

Les membres du conseil confirment avoir pris connaissance de ces documents.

Ces documents seront déposés comme pièces dans le *Registre des documents déposés* sous la rubrique intitulée *« Historique des chèques »* et identifiés comme suit *PT-21.A1 CM2016-12-14 pour MRC, PT-21.A2 CM2016-12-14 pour FGMVT et PT-21.A3 CM2016-12-14 pour TNO).*

22. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

Monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du présent conseil du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du préfet relative à l'application des dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

23. CORRESPONDANCE *(Document déposé identifié PT-23 CM2016-12-14 : l'une à la suite de l'autre)*

- ✓ Lettre de madame Isabelle Côté, responsable du développement de Tourisme Bas-Saint-Laurent, accompagnée d'un chèque de 8 000 $ représentant le dernier versement de l'aide totale accordée dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme région Bas-Saint-Laurent
- ✓ Lettre de monsieur Vincent Lévesque, ingénieur forestier du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud, relativement à un projet de sensibilisation sur la prévention des impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)
- ✓ Lettre de remerciements de Ville de La Pocatière relativement à l'événement L'Halloween à La Pocatière
- ✓ Invitation du Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) au gala des Prix d'excellence Cecobois 2017, le 2 février prochain, au Palais Montcalm à Québec
- ✓ Lettre de madame Julie Mac Murray, attachée politique au cabinet du premier ministre du Québec, accusant réception de notre lettre co-signée relativement à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière
- ✓ Lettre de M. Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informant de la conformité et de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé
- ✓ Lettre d'appréciation de l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre (Kamouraska) inc. à l'intention de madame Valérie Labrecque, coordonnatrice du Service de gestion intégrée de l'eau, pour sa contribution et son accompagnement à la protection environnementale du lac Saint-Pierre
- ✓ Accusé de réception de madame Monique Bellavance, conseillère en développement régional du MAMOT, de notre Bilan des actions et activités pour l'année 2015-2016
- ✓ Accusé de réception de monsieur Gilles Julien, directeur régional du MAMOT, de notre confirmation du maintien de la politique du Fonds de développement des territoires, du programme PEP et des priorités d'actions pour l'année 2016-2017
- ✓ Lettre de monsieur Louis-Antoine Varin, directeur, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informant du versement de l'aide financière relative au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la reconstruction des bureaux administratifs de la MRC de Kamouraska – Édifice Claude-Béchard
- ✓ Lettre de remerciements de monsieur Gervais Darisse, président de la Corporation Domaine Les Pèlerins, concernant le projet d'Îlot du coin
- ✓ Lettre de monsieur Raynald Cloutier, médecin responsable en santé au travail, concernant le programme de santé présenté et accepté de la MRC
- ✓ Accusé de réception du cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministre de la Sécurité publique et du ministre responsable de la région de Montréal, monsieur Martin Coiteux, concernant la résolution 420-CM2016 relative à la facturation payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec

- ✓ Lettre de l'honorable Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, accusant réception de notre lettre du 24 octobre 2016 au sujet de la couverture cellulaire dans la MRC de Kamouraska
- ✓ Résolution d'appui numéro 2016.11.7002 de la MRC des Laurentides concernant la tarification des services relativement aux demandes d'accès à l'information
- ✓ Résolution numéro 11-16-369 de la MRC de Témiscamingue demandant la tenue d'une enquête judiciaire provinciale sur les relations entre les autochtones et les services policiers au Québec
- ✓ Résolution numéro 254-2016 de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demandant à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech pour la modernisation de son rôle d'évaluation au cours de l'année 2017

RÉSOLUTION D'APPUI NUMÉRO 2016.11.7002 DE LA MRC DES LAURENTIDES CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES RELATIVEMENT AUX DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Considérant que la MRC de Roussillon est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ C.A-2.1) ;

Considérant que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels édicte un droit d'accès aux documents des organismes publics* ;

Considérant que l'article 11 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* stipulant que, lors d'une demande d'accès à l'information, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant ;

Considérant que l'article 11 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* a actuellement pour but d'interdire aux organismes publics d'imposer des frais de recherche au demandeur ;

Considérant l'article 1 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3) qui prévoit les frais pour la transcription et la reproduction des documents et des renseignements personnels détenus par un organisme public, sont ceux qui sont indiqués aux annexes I et II ;

Considérant que la tarification est nettement insuffisante et augmente de façon significative les coûts d'opération des organismes publics ;

Considérant qu' il convient de revoir le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* et d'actualiser celui-ci en fonction de la réalité, de manière à y intégrer le temps de recherche ;

Considérant que les frais prescrits par la réglementation sont nettement insuffisants pour couvrir le coût réel des services requis pour procéder aux recherches et à la reproduction des documents demandés, ce qui est contraire au principe de l'utilisateur payeur ;

Considérant qu' il y a lieu d'établir une juste tarification pour les demandeurs ;

EN CONSÉQUENCE,

453-CM2016 *il est proposé par monsieur Raymond Chouinard,*
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska appuie la MRC de Roussillon dans sa demande à la ministre responsable de l'accès à l'information et de la réforme des institutions démocratiques, de modifier la grille de tarification allouée aux organismes publics afin de tenir compte des dépenses de ces dernières pour répondre aux demandes d'accès à l'information et de revoir ledit Règlement, de manière à y intégrer le temps de recherche;

Et

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Roussillon, à l'UMQ et à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. DOCUMENTATION D'INFORMATION GÉNÉRALE

- CRD : Bilan des activités financées par les MRC en 2016 *(Document déposé identifié PT-24.1 CM2016-12-14)*
- Emploi-Québec : Portrait 2016-2017 de la région du Bas-Saint-Laurent *(Document déposé identifié PT-24.2 CM2016-12-14)*
- Calendrier des formations offertes par la MMQ en 2017 *(Document déposé identifié PT-24.3 CM2016-12-14)*

25. AUTRES SUJETS

25.1 CONFÉRENCE DE PRESSE À VENIR SUR LE FONDS DE RAYONNEMENT DES RÉGIONS

Le préfet, monsieur Yvon Soucy, informe les membres du présent conseil qu'une conférence de presse organisée conjointement par les préfets des huit MRC du Bas-Saint-Laurent, se tiendra à Trois-Pistoles, le lundi 19 décembre prochain, dans la foulée de toutes les

régions de la province. Il y sera accompagné du directeur général, monsieur Yvan Migneault. L'objectif est de faire connaître au gouvernement la position des MRC du Bas-Saint-Laurent, à savoir que celles-ci ont pleine et entière compétence pour gérer le nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et que la « culture » de la concertation est solidement implantée entre les MRC du Bas-St-Laurent. Dans ce dossier, le député de Côte-du-Sud, monsieur Norbert Morin, sera interpellé.

25.2 SUIVI DANS LE PROJET DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL/GESTRANS

Attendu que le 5 décembre dernier, des représentants de la firme Gestrans ont présenté la première version du *Plan de transport de la MRC de Kamouraska et plan régional pour le Bas-Saint-Laurent*;

Attendu qu' à la suite de cette présentation, différents commentaires ont été formulés, de concert avec les représentants de Trans-apte, proposant certains scénarios alternatifs à ceux du rapport de Gestrans dont notamment l'expérimentation d'un projet-pilote qui pourrait s'étendre à toutes les MRC de la région, via les organismes de transport collectif locaux ;

Attendu que les scénarios alternatifs envisagés semblent à priori moins coûteux, tout en répondant plus adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région ;

EN CONSÉQUENCE,

454-CM2016 *il est proposé par monsieur Jean Dallaire,*
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska signifie à Gestrans que tout en reconnaissant l'importance d'une offre de service de transport collectif de qualité dans la région du Bas-St-Laurent, il ne souhaite pas aller de l'avant avec le plan de transport régional pour le Bas-Saint-Laurent tel que proposé. En contrepartie, le présent conseil soumettra à Gestrans un document comportant des commentaires et scénarios alternatifs proposant notamment un projet pilote régional mettant davantage à contribution les organismes de transports collectifs locaux.

Il est également proposé que le document comportant les commentaires de la MRC soit transmis à toutes les MRC et au CRD du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.3 DEMANDE DE FINANCEMENT DE PROMOTION KAMOURASKA POUR L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

À la lecture de la demande de financement déposée par Promotion Kamouraska pour l'accueil, la promotion et le développement touristique, certains questionnements sont soulevés quant aux modalités de financement des activités en tourisme par la MRC. Les discussions font état notamment des modalités de répartition des quotes-parts et du financement des activités de Promotion Kamouraska en tourisme. La demande déposée par Promotion Kamouraska faisant état du budget total en tourisme de l'organisme, (et non de la ventilation des sommes demandées à la MRC), les membres du présent conseil signifient qu'une nouvelle demande devrait être déposée avec des informations additionnelles.

Attendu que Promotion Kamouraska demande un soutien financier de 81 800 $ afin d'offrir un service à l'accueil et à l'information touristique et en vue de travailler à la promotion et au développement touristique ;

Attendu que la MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement et la promotion touristique sur son territoire, dont notamment l'offre de l'ensemble des services de première ligne d'accueil et d'information touristiques pour les entreprises, organismes et municipalités ainsi que l'élaboration d'un plan d'action et de promotion du territoire pour favoriser l'économie et l'emploi;

Attendu que des sommes ont été prévues au budget de la MRC aux fins d'accueil, de développement et de promotion touristique;

EN CONSÉQUENCE,

455-CM2016 *il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet,*
appuyé par monsieur Louis-Georges Simard
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska autorise le versement, à Promotion Kamouraska, d'un premier tiers de l'enveloppe demandée, soit un montant de 27 240 $, aux fins de promotion et de développement touristique. Néanmoins, avant d'évaluer la possibilité de verser des sommes additionnelles à Promotion Kamouraska, le conseil souhaite le dépôt d'une nouvelle demande de financement, qui ne met pas l'emphase sur le budget total de Promotion Kamouraska en tourisme, mais qui détaille et ventile plutôt ce à quoi les sommes octroyées par la MRC seront utilisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.4 MOTION DE FÉLICITATIONS AU SERGENT DENIS BERNIER

456-CM2016 *Il est unanimement proposé et résolu*

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska adresse une motion de remerciements au Sergent Denis Bernier pour le travail accompli et les services rendus auprès de la population

kamouraskoise pendant son mandat au poste de la Sûreté du Québec, à Saint-Pascal, ainsi qu'une motion de félicitations pour le nouveau poste qui lui a récemment été confié, à Trois-Pistoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25.5 MOTION DE FÉLICITATIONS AU LIEUTENANT CARL PELLETIER

456-CM2016 *Il est unanimement proposé et résolu*

QUE le présent conseil de la MRC de Kamouraska adresse une motion de remerciements au Lieutenant Carl Pelletier pour le travail accompli et les services rendus auprès de la population kamouraskoise pendant son mandat au poste de la Sûreté du Québec, à Saint-Pascal ainsi qu'une motion de félicitations pour le nouveau poste qui lui a récemment été confié, à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un questionnement est adressé concernant les terres en friches et la coupe d'arbres sur des terres boisées auquel madame Maryse Hénault-Tessier répond.
Le préfet, monsieur Yvon Soucy, profite de l'occasion pour souhaiter un joyeux temps des fêtes aux membres du présent conseil et au personnel de la MRC.
Monsieur Raymond Chouinard remercie le préfet, au nom des membres du conseil, pour la carte de vœux qui leur a été remise séance tenante.

27. FERMETURE DE LA SÉANCE

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 58.

458-CM2016 *il est proposé par monsieur Gervais Darisse,*
et résolu

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

(Signé) _____
Yvon Soucy

Le directeur général,

(Signé) _____
Yvan Migneault